

PRÉSIDENT

Michel DOISNEAU

69, Avenue PV Couturier

78390 Bois d'Arcy

Tél. : 06.21.40.68.83

Email :

doisneau.michel@wanadoo.fr



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

N° de Siret : 42799062700023

Secrétaire général

Gérard GUIROUX

3, rue Henri DUNANT

78390 Bois d'Arcy

Tél. : 06.11.48.83.95

Email :

gerard.guiroux@gmail.com

Association de Bois D'Arcy

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Cher(e) Camarade ou Ami(e),

L'assemblée générale de notre section se tiendra le **samedi 11 janvier 2025 à 10 heures** Maison des Associations Lino Ventura 2 avenue Fritz Lang à la Croix Bonnet.

9 HEURES

OUVERTURE DES PORTES ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10 HEURES

DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport moral par le Président
- 2) Rapport d'activités pour l'année 2024 par le Secrétaire général
- 3) Compte-rendu financier par le trésorier général
- 4) Présentation du site WEB
- 5) Élection du bureau de l'association
 - Renouvellement par tiers sortant **seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent voter.**
 - Les membres sortants sont rééligibles (Alain LE POULLENNEC, Maurice RYO porte-drapeaux).
 - Membre candidat : Patrick CASTELLANI
- 6) Questions diverses.
- 7) Marseillaise.

Michel DOISNEAU

Gérard GUIROUX

Michel MARCOUILLER

Il est demandé à tous les membres n'ayant pas de carte ou ayant une carte pleine de nous le signaler à L'A.G ou sur le pouvoir afin que nous puissions faire le nécessaire.

Les candidats désirant faire partie du Conseil d'Administration, sous réserve d'être adhérent de l'Association depuis au moins 2 ans et à jour de sa cotisation, sont priés de se faire connaître par écrit au Président au plus tard avant le 5 janvier.

Les membres actifs qui ne pourraient se déplacer, sont invités à manifester leur attachement à l'Association, en adressant au Président le pouvoir ci-dessous accompagné du règlement de la cotisation ou au nom d'un Membre Actif **au plus tard avant le 5 janvier.**



Il est bien précisé que seules les procurations adressées par courrier au Président avant le 8 janvier 2025 et accompagnées du chèque de cotisation, seront prises en considération pour le vote.

Toute cotisation impayée deux années de suite entraîne la radiation

La cotisation pour l'année 2025 est de 30 Euros.

Les chèques bancaires ou postaux doivent être établis exclusivement au nom de :

U.N.C. BOIS D'ARCY

Cette Assemblée sera suivie de notre traditionnel vin d'honneur.

Bien cordialement.

Le Président,
Michel DOISNEAU

LES GRANDES DATES DE 2025 :

COMMÉMORATION ARMISTICE 39-45	8 MAI 2025
COMMÉMORATION APPEL DU 18 JUIN 1940	18 JUIN 2025
FORUM DES ASSOCIATIONS	Début septembre
SORTIE ANNUELLE	20 SEPTEMBRE 2025
COMMÉMORATION ARMISTICE 14-18	11 NOVEMBRE 2025
REPAS TRADITIONNEL	23 NOVEMBRE 2025
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024	17 JANVIER 2026



POUVOIR

MONSIEUR / MADAME:

.....

Demeurant :

Ne pouvant être présent(e) à l'Assemblée Générale du Samedi 11 janvier 2025, je donne pouvoir à Monsieur ou Madame.....pour me représenter et prendre part au vote.

Signature précédée de la mention " BON POUR POUVOIR " à adresser au Président.

Ci-joint mon chèque de :Euros.

Fait à :

le :

Signature

**** Ne pas oublier de dater & signer votre pouvoir :***